

## 51

dodis.ch/35840

*Notice pour le Chef du Département politique, P. Graber*<sup>1</sup>ENLÈVEMENT DE L'AMBASSADEUR BUCHER<sup>2</sup>

[Berne,] 13 décembre 1970

1. L'enlèvement est survenu le 7 décembre à 08.45 heures (12.45 heures suisses)<sup>3</sup>. L'Ambassadeur se rendait en voiture à son bureau et a été intercepté sur la chaussée. Son garde<sup>4</sup> du corps, blessé par les ravisseurs, est mort le jeudi 10 décembre. Le président de la Confédération<sup>5</sup> a adressé un télégramme de condoléances au Président Medici<sup>6</sup> et le Conseiller fédéral Graber à M. Barbosa<sup>7</sup>, Ministre des Affaires étrangères. Le Département a décidé d'octroyer 25'000 francs à la famille de cet agent.

2. Réactions du côté suisse:<sup>8</sup> Le Département est intervenu immédiatement auprès de l'Ambassade du Brésil à Berne et, par son Ambassade, auprès du Gouvernement brésilien pour demander que tout soit mis en œuvre pour retrouver M. Bucher sain et sauf<sup>9</sup>. Un groupe de travail chargé de cette affaire a été constitué au Département politique. Des permanences ont été établies

---

1. Notice: CH-BAR#E2500#1990/6#2585\* (a.21). Rédigée par J.-M. Boillat et signée par M. Gelzer.

2. Sur l'enlèvement de G. E. Bucher, cf. doc. 59, dodis.ch/35841; le télégramme N° 123 de M. Feller au Département politique du 13 décembre 1970, dodis.ch/35991; la notice de M. Gelzer du 17 décembre 1970, dodis.ch/35992; le procès-verbal du 23 décembre 1970 de la séance de la Commission des affaires étrangères du Conseil national et du Conseil des États du 17 décembre 1970, dodis.ch/35997; le télégramme N° 176 de M. Feller au Département politique du 28 décembre 1970, dodis.ch/35994; le télégramme N° 177 de M. Feller au Département politique du 29 décembre 1970, dodis.ch/35996; le télégramme N° 9 de M. Feller au Département politique du 7 janvier 1971, dodis.ch/35998; la notice de M. Gelzer du 10 janvier 1971, dodis.ch/36001; la circulaire Press Digest aux représentations suisses du 16 mars 1971, dodis.ch/36004 et la lettre de G. E. Bucher à E. Thalmann du 8 mai 1972, dodis.ch/36116. Cf. aussi le PVCF de décision II du 15 décembre 1970 de la 47<sup>ème</sup> séance du 14 décembre 1970, p. 3 et le PVCF de décision II du 30 décembre 1970 de la 49<sup>ème</sup> séance du 30 décembre 1970, CH-BAR#E1003#1994/26#13\*, p. 4. Pour d'autres questions d'enlèvements de Suisses, cf. le PVCF N° 493 du 16 mars 1970, dodis.ch/36854; la notice de M. Gelzer à P. Graber du 9 juin 1971, dodis.ch/36829; la lettre de A. Schweingruber à A. Janner du 11 juin 1971, dodis.ch/36831 et la lettre de D. Chenux-Repond à L. Meier du 19 juin 1972, dodis.ch/36969.

3. Cf. le télégramme N° 101 de l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro au Département politique du 7 décembre 1970, doss. comme note 1.

4. H. de Carvalho Araujo.

5. H.-P. Tschudi.

6. Note de H.-P. Tschudi à E. G. Medici du 8 décembre 1970, doss. comme note 1.

7. Note de P. Graber à M. G. Barboza du 8 décembre 1970, doss. comme note 1.

8. Suite à l'enlèvement de G. E. Bucher, P. Graber a été amené à annuler sa visite en Autriche, cf. la lettre de P. Graber à R. Kirchschräger du 18 décembre 1970, dodis.ch/36408.

9. Cf. le télégramme N° 133 du Département politique à l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro du 11 décembre 1970, doss. comme note 1.

à Berne et à Rio. Le 8 décembre, à la suite d'une recommandation de la Commission des affaires étrangères du Conseil national, M. Max Feller a été nommé chef intérimaire de l'Ambassade à Rio. M. Feller est arrivé à Rio le 9 décembre. Le 11 décembre un fonctionnaire supplémentaire venant de Berne, M. Ammann, a été attribué à l'Ambassade<sup>10</sup>. Le Département a eu des contacts avec plusieurs gouvernements étrangers. De hauts fonctionnaires algériens ont fait savoir spontanément à notre Ambassade à Alger qu'ils étaient prêts à user de leur influence pour obtenir la libération de M. Bucher<sup>11</sup>. L'Algérie serait d'autre part disposée à accueillir les prisonniers brésiliens dont la libération serait demandée en échange de celle de M. Bucher. Nos Ambassades respectives ont eu des contacts avec le «Foreign Office» et l'«Auswärtiges Amt». Ce dernier (voir télégramme de Cologne<sup>12</sup>) nous a fourni des indications sur le déroulement des tractations survenues entre Bonn et Rio lors de l'enlèvement de l'Ambassadeur von Holleben<sup>13</sup>.

3. *Réactions du côté brésilien*: Dès le premier jour, le Chef<sup>14</sup> de la délégation à Rio du Ministère des Affaires étrangères assura M. Roch que le Gouvernement brésilien mettrait tout en œuvre pour obtenir la libération de M. Bucher. D'importantes forces de police commencèrent immédiatement les recherches. Des gardes supplémentaires ont été attribués à MM. Feller et Roch.

4. *La situation actuelle*: Les autorités brésiliennes ont reçu de nombreux messages de différentes organisations révolutionnaires qui toutes demandent la libération d'un certain nombre de prisonniers politiques. Elles posent quelques autres conditions, en particulier la publication par le Gouvernement d'un manifeste. Aucune confirmation de notre Ambassade ne nous est cependant parvenue concernant l'existence de ces conditions. Les listes de prisonniers à libérer qui ont été fournies étant différentes, des appels ont été lancés aux ravisseurs leur demandant de présenter une liste authentifiée par la signature de M. Bucher.

Au cours des entretiens qu'il a eus le 12 décembre avec l'Ambassadeur Feller (voir télégramme N° 120<sup>15</sup>), le Ministre des Affaires étrangères a déclaré que le Gouvernement avait décidé d'accepter les conditions des ravisseurs pour autant qu'elles ne soient pas humiliantes pour le Brésil. Le nombre des prisonniers à libérer ne jouerait pas un rôle important à cet égard. Il manque cependant toujours une liste précise.

10. Cf. le télégramme N° 141 du Département politique à l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro du 8 décembre 1970, doss. comme note 1.

11. Cf. le télégramme N° 128 de l'Ambassade de Suisse à Alger au Département politique du 8 décembre 1970, doss. comme note 1. Pour la suite de l'affaire, cf. la notice de H. Keller du 8 janvier 1971, dodis.ch/35999.

12. Télégramme N° 118 de l'Ambassade de Suisse à Cologne au Département politique du 8 décembre 1970, dodis.ch/35990.

13. Cf. la lettre politique N° 5 de G. E. Bucher à P. Micheli du 18 juin 1970, CH-BAR#E2300-01#1977/28#142\* (A.21.31).

14. M. Paranhos de Rio Branco.

15. Télégramme N° 120 de l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro au Département politique du 13 décembre 1970, doss. comme note 1.

Le Gouvernement brésilien est sensible aux critiques que lui adressent la presse suisse ou des particuliers comme le professeur Beck (voir télégramme N° 120). Le Ministre des Affaires étrangères a demandé formellement à M. Feller

«alles im Rahmen des Möglichen zu tun, dass gerade in jetziger delikatener Phase, in der sich Bemühungen um Befreiung Buchers befänden, negative Äusserungen in Schweiz gegen brasilianische Regierung unterbleiben. Sie wären Wasser auf Mühlen derjenigen, die Standpunkt vertreten, dass Zeitpunkt gekommen sei, sich nicht mehr länger erpressen zu lassen, da Eskalation jetzt zu weit gehe. Wenn Entführungswelle nur mit Opfern zu stoppen sei, so müssten sie eben, so bedauerlich dies sein möge, gebracht werden.»

Relevons à ce propos que M. Micheli est intervenu, le 12 décembre, auprès du sous-directeur de la SSR, M. Carl, pour demander que la télévision s'abstienne de faire état d'opinions qui pourraient vexer le Gouvernement brésilien<sup>16</sup>.

D'après M. Feller, le Président Medici et les ministres civils, dont celui des affaires étrangères, ont emporté la décision lorsqu'il s'est agi de choisir de céder aux ravisseurs.

Selon les derniers télégrammes arrivés dimanche de Rio (voir télégrammes N°s 121 et 122<sup>17</sup>), les journaux feraient état d'une liste de 72 noms, dont celui de Jean-Marc von der Weid<sup>18</sup>, qui serait actuellement examinée.

Jusqu'à présent, trois lettres<sup>19</sup> de M. Bucher sont parvenues aux autorités brésiliennes, les 8, 9 et 11 décembre. Nous ne possédons que le texte de celle du 9 décembre. Celle du 11 confirme, selon notre Ambassade, que M. Bucher est bien traité<sup>20</sup>.

---

16. Cf. la notice de R. Wermuth Telephongespräch zwischen Herrn Botschafter Micheli und dem stellvertretenden Generaldirektor der SRG Herrn Carl du 12 décembre 1970, *doss. comme note 1*.

17. Télégramme N° 121 de l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro au Département politique du 13 décembre 1970 et télégramme N° 122 de l'Ambassade de Suisse à Rio de Janeiro au Département politique du 13 décembre 1970, *doss. comme note 1*.

18. Cf. doc. 35, dodis.ch/34536, *note 2*.

19. Lettres de G. E. Bucher à M. Feller des 8, 9 et 11 décembre 1970, *doss. comme note 1*.

20. Sur la libération de G. E. Bucher, cf. la notice du Département politique du 16 janvier 1971, dodis.ch/36003.